



AVIS PUBLIC

RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-87-2021

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-87-2021, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions particulières à l'implantation de bâtiments complémentaires, de piscines et de bains à remous (spa) pour un usage du groupe « habitation » de quatre (4) logements et moins dont les unités de logement sont divisées par un lotissement vertical (condominium).

Objet du règlement

Le présent règlement a, sommairement, pour objet d'ajouter des dispositions particulières :

- pour les bâtiments, les piscines et les spas, complémentaires à un usage du groupe « habitation » de quatre (4) logements et moins dont les unités de logement sont divisées par un lotissement vertical (condominium).

Description de la zone visée

Ces modifications touchent des immeubles situés dans toutes les zones de la municipalité.

Le plan de zonage peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture de bureau.

Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Période de consultation écrite

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur l'entièreté du territoire québécois relativement à la pandémie de la Covid-19 et de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 daté du 4 juillet 2020, l'assemblée de consultation publique prévue aux articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut transmettre ses commentaires et/ou questions par écrit avant 16 h 45, le 21 avril 2021, à la municipalité de Saint-Paul, par courriel à l'adresse mairie@saintpaul.quebec, ou encore, en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la mairie, 10, chemin Delangis.

Pour être considérés, les commentaires et/ou questions doivent indiquer votre nom, prénom et adresse complète. Il doit y avoir la mention « Consultation écrite – projet de règlement 313-87-2021 ». Veuillez noter que les commentaires et l'identité de leur auteur seront déposés à la séance du Conseil municipal du 3 mai 2021 et seront publics.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de Saint-Paul à l'adresse suivante : www.saintpaul.quebec ou en faisant la demande en téléphonant au service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-759-4040, poste 232.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-NEUVIÈME jour du mois de MARS
deux mille vingt et un.**



Directeur général et secrétaire-trésorier

Me Richard B. Morasse, MBA, avocat